



Editorial

L'assos'bike vous donne rendez-vous !

Elle nous proposera une nouvelle épreuve de cyclo-cross le dimanche 22 septembre sur le site du pont-Hervé mais l'automne est bien loin et c'est par une course en ligne avec un circuit sur la commune de Grâce-Uzel qu'elle innove ce dimanche 17 mars pour fêter l'arrivée du printemps.

Départ et arrivée se situeront au niveau de la salle Horizon et les coureurs sillonneront la commune en prenant la rue de la forge en direction du Tourlanquin. Après avoir bifurqué vers Le Merle puis la Califourchée, ils reviendront par le pont-Hervé et le Bas du bourg pour boucler le circuit.

Les jeunes démarreront dès le matin et les courses suivantes interviendront jusqu'en fin d'après-midi, ce qui offre une très large plage horaire pour venir encourager les coureurs et profiter de cet évènement. Bien évidemment, tout ce qui complète un tel moment, accueil et restauration, seront au rendez-vous et vous aussi y serez, nous en sommes certains.

Un grand merci à Julien Lucas, Président de l'assos'bike, qui a su motiver son équipe et de nombreux bénévoles, pour nous offrir cette épreuve sportive qui permet de sillonner la commune. C'est une illustration supplémentaire des animations mises en place par nos associations communales, d'autres sont à venir, et nous ne pouvons que nous en féliciter. Alors, profitons-en !

L'équipe municipale



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

LES AUTORISATIONS D'URBANISME ET LES TAXES EN 2024



Vous construisez ?

Vous rénovez ?

Vous faites un aménagement
ou un agrandissement ?



N'oubliez pas de prévoir la taxe d'aménagement (TA) et la taxe
d'archéologie préventive (TAP) dans votre budget

Qu'est-ce-que la TA ?

La taxe d'aménagement, instaurée en 2012, concerne la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme (maison individuelle, abri de jardin, véranda, piscine, éoliennes, camping, emplacements de stationnement, panneaux photovoltaïques au sol, bâtiments artisanaux et industriels, méthanisation, etc..)

La TA est composée :

- d'une **part communale ou intercommunale** qui sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation (pas d'affectation à une opération particulière),
- d'une **part départementale** en vue de financer la protection, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles d'une part, et d'autre part les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).

La TA la TAP



Qu'est-ce-que la TAP ?

La taxe d'archéologie préventive est exigible pour tous les travaux qui donnent lieu à une autorisation d'urbanisme dès lors que lesdits travaux affectent le sous-sol.

Elle contribue au **financement** de l'institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour la réalisation de fouilles archéologiques.



2024



Quand suis-je taxable et comment est calculée ma taxe?

Le fait générateur : la **délivrance** tacite ou expresse de l'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire ou d'aménager)

Petite leçon de calcul de la TA et de la TAP

$$TA = \begin{cases} S \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux communal ou intercommunal} \\ + \\ S \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux départemental} \end{cases}$$

$$TAP = S \times \text{Valeur forfaitaire} \times \text{taux TAP}$$

Un abattement unique de 50 % pour la TA et la TAP a été institué. Il s'applique :

- aux 100 premiers mètres carrés des résidences principales
- aux sociétés HLM
- aux constructions abritant des activités économiques

Des exonérations facultatives ont pu être instituées localement :
renseignez vous auprès de votre collectivité.

NOTA

► **Les valeurs forfaitaires et les taux peuvent être actualisés chaque année**

► **Valeurs forfaitaires pour 2024 :**

Construction = **914 € / m²**
Stationnement = **3 000 € / place**

Piscine = **258 € / m²**

Ces valeurs forfaitaires sont à **multiplier par les taux des collectivités et TAP indiqués ci-contre.**

► **Taux communal ou intercommunal:**

Fixé par délibération de l'organe délibérant

► **Taux départemental :**

Fixé par le conseil départemental :
2 % pour 2024

► **Taux TAP : 0,40 %**

► **S = surface fiscale**

Somme des surfaces de chaque plancher closes et couvertes dont la hauteur est > à 1,80 m, calculée au nu des façades du bâtiment, déduction faite des vides et trémies

Où obtenir des renseignements ?

- Après de votre commune afin de connaître le taux voté par la commune et les exonérations éventuellement instituées

- Si le dossier de demande d'urbanisme est déposé **avant le 01/09/2022** : s'adresser à la **Direction Départementale des Territoires – Service planification, logement et urbanisme SPLU/ADS – 1 rue du Parc – CS 52256 – 22022 Saint-Brieuc Cedex**

Courriel : ddtm-splu-ads@cotes-darmor.gouv.fr

- Si le dossier de demande d'urbanisme est déposé **à compter du 01/09/2022** : s'adresser à la **Direction Départementale des Finances publiques - Service Départemental des Impôts Fonciers – SDIF – 4 rue Abbé Garnier BP 2123 – 22022 Saint-Brieuc Cedex 1**

Depuis votre messagerie sécurisée, dans votre espace personnel sur www.impots.gouv.fr.



Quel sera le montant des sommes dues au titre de la TA et de la TAP ?

En prenant en compte :

- Valeur forfaitaire fixée par arrêté ministériel = 914 €
- Taux communal ou intercommunal = 3 % (exemple car différent selon les collectivités)
- Taux départemental = 2 % pour les Côtes d'Armor
- Taux TAP = 0,40 %

* A noter que le garage constitue de la surface taxable s'il n'est pas aménagé au-dessus ou au-dessous des immeubles



CALCUL POUR LA MAISON (Exemple n°1)

Pour les **100 premiers m²** le montant s'élève à :

TA : part communale ou intercommunale = $100 \times (914 \times 50\%) \times 3\% = 1371 \text{ €}$
 TA : part départementale = $100 \times (914 \times 50\%) \times 2\% = 914 \text{ €}$

TAP = $100 \times (914 \times 50\%) \times 0,40\% = 183 \text{ €}$

Pour les **60 m² restants** le montant s'élève à :

TA : part communale ou intercommunale : $60 \times 914 \times 3\% = 1645 \text{ €}$
 TA : part départementale : $60 \times 914 \times 2\% = 1097 \text{ €}$

TAP : $60 \times 914 \times 0,40\% = 219 \text{ €}$

MONTANT TOTAL :

TA = $1371 + 914 + 1645 + 1097 = 5027 \text{ €}$
 TAP = $183 + 219 = 402 \text{ €}$



CALCUL POUR L'ABRI DE JARDIN (Exemple n°2)

Sachant que la valeur forfaitaire fixée par arrêté ministériel s'élève à 914 €, le montant total des sommes dues s'élève à :

TA : part communale = $15 \times 914 \times 3\% = 411 \text{ €}$
 TA : part départementale = $15 \times 914 \times 2\% = 274 \text{ €}$

TAP : $15 \times 914 \times 0,40\% = 55 \text{ €}$

} = 740 €



Pour éviter toute erreur, mentionnez **scrupuleusement** vos surfaces créées conformément aux travaux réalisés.
La surface de plancher n'est pas la surface fiscale. Cette dernière est souvent plus élevée.

Quand dois-je payer la TA et la TAP ?



Cela dépend de la date de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme.

Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé avant le 1^{er} septembre 2022 :

- si le **montant est inférieur à 1 500 €** : à régler en **1 échéance** 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation d'urbanisme
- si le **montant est supérieur à 1 500 €** : à régler en **2 échéances** de montant égal :
 - * la première : 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation
 - * la seconde : 2 ans après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation

Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé après le 1^{er} septembre 2022 :

La date d'exigibilité est décalée à l'achèvement des travaux (en dehors du cas particulier des constructions de plus de 5 000 m²).

- si le **montant est inférieur à 1 500 €** : à régler en **1 échéance** à trois mois après la date d'achèvement des travaux au sens fiscal (article 1406 du code général des impôts)
- si le **montant est supérieur à 1 500 €** : à régler en **2 échéances** de montant égal : trois mois et neuf mois après la date d'achèvement.

A noter que la TAP est due en une seule échéance trois mois après la date d'achèvement des travaux.

Quelles démarches dois-je réaliser ?

Lorsque le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP ou PC) est déposé après le 1^{er} septembre 2022 :

Vous devez, dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux, déclarer les éléments de consistance de votre construction. Pour cela, rendez-vous sur votre espace sécurisé sur www.impots.gouv.fr, service « Biens immobiliers ».

Les éléments indiqués seront utilisés pour déterminer l'évaluation cadastrale de votre bien (qui sera la base de votre imposition aux taxes foncières notamment), et le calcul de vos taxes d'urbanisme.



L'accès au service « Biens immobiliers » sur impots.gouv.fr permet de traiter l'ensemble des démarches fiscales.

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) auprès des services de l'urbanisme de la mairie reste nécessaire, ne l'oubliez pas !

Renseignez-vous sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1997>.

19 personnes se sont équipées contre la pluie ce samedi 9 mars pour donner un coup de propre dans différents endroits du bourg.

Des équipements, aménagements ont pu être réalisés malgré la météo. Les nettoyeurs « haute pression » ont montré leur efficacité et ont fait oublier la pluie !



Un grand merci à tous les bénévoles !



MENUS DE LA CANTINE

MENUS Du 11 au 15 Mars

Lundi 11 Mars



Lundi 15 Mars



Tressé légumes et mozzarella
Torsades s/complètes
Sauce curry et persil
L'onctissime Abricot



Emincé de volaille et champignons
Gratin de pdt
Compote /gtx secs

Mardi 12 Mars



Mardi 19 Mars

Carottes et choux blancs coleslaw
Riz pilaf
Sauce tomate
Jeune cantal
Coupe liégeoise

Céleri remoulade
Sauté de porc
Petits pois /Carottes
Fruit de saison

Mercredi 13 Mars

Thon/œufs durs

Crêpe jambon emmental

Salade verte

Novly au chocolat

mercredi, 20 mars

Pamplemousse
Pizza/salade verte
Crème anglaise
Gâteau Breton

Jeudi 14 Mars

Betterave vgr

Boeuf en sauce

Panaché d'haricots

Yaourt au lait entier



Jeudi, 21 mars

Saucisson sec
Filet de dinde
Pdt rissolées
Fromage Blanc



Vendredi 15 Mars

Salade de lentilles

Filet de poisson frais

PDT vapeur

Crème renversée



Vendredi 22 Mars

Taboulé Maison
Galette / saucisse
Salade verte
Fruit de saison



FRELON ASIATIQUE



La campagne de piégeage de printemps des frelons asiatiques va bientôt débiter lorsque les températures seront propices à la sortie des reines fondatrices. Vous serez informés de la date.

Des pièges sont à votre disposition en mairie. Un formulaire sera à remplir afin de dresser un bilan du nombre de frelons piégés en fin de période. La date vous sera également communiquée ultérieurement.

BIBLIOTHEQUE



Des nouveautés attendent petits et grands à la bibliothèque :

- Le bibliobus (Bibliothèque des Côtes d'Armor) est passé déposer un fonds de 250 livres et reprendre le fonds de l'année passée.
- De nombreux ouvrages nous ont aussi été donnés. Nous les avons mis en rayon, soit environ 30 livres dont une dizaine de 10 BD jeunesse. A ce titre, nous tenons à remercier ces donateurs.

Il est à noter qu'un fonds de plus de 100 ouvrages a été mis en rayon au cours du 2ème semestre 2023.

Nous vous rappelons qu'il vous est possible de réserver des livres via le réseau des bibliothèques. Ce service est gratuit. Il vous suffit de venir récupérer les livres aux heures d'ouverture de la bibliothèque à savoir le lundi et le samedi matin de 11h00 à 12h00.

N'hésitez pas !

TRAVAUX D'ENROBES



Des Travaux d'enrobé à froid mardi et mercredi 12 et 13 mars ont permis de boucher les trous des différentes routes de la commune.

Un grand merci aux bénévoles!



ANIMATIONS AU CAFE GRACIEUX



- Lundi 18 mars :

Fermeture exceptionnelle du Café.

- Samedi 30 mars :

Déjeuner de Pâques sur place et à emporter le dimanche.

- Vendredi 12 avril :

Pizzas sur place et à emporter.

- Samedi 27 avril :

Grande soirée anniversaire pour fêter la première année du commerce.



**Pour s'adapter à vos besoins et à la saison, nous modifions nos horaires.
Le samedi sera désormais une « journée continue ».**

CAFÉ GRACIEUX
Café - Restaurant - Epicerie

MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE

A partir du 11 mars 2024

lundi : 8h30/14h30 (fermé le soir)
mardi : 8h30/14h30 (fermé le soir)
mercredi : fermé
jeudi : 8h30/14h30 - 17h30/22h
vendredi : 8h30/14h30 - 17h30/ 23h
samedi : 8h30- 23h (NON STOP)
dimanche: 8h30/13h





Ateliers Watty

Le 19 février dernier, les élèves de l'école Notre Dame ont participé à un atelier du programme Watty à l'école. Cette association a pour objectif de sensibiliser les élèves à la transition écologique. Ainsi, lors d'une séance précédente, les élèves avaient travaillé sur les économies d'énergie et avaient réfléchi à la manière de réduire leur consommation d'énergie à la maison et à l'école.



Ensuite, lors de cet atelier, l'animatrice a abordé le thème des déchets. Ils ont redécouvert des informations à ce sujet : comment trier ses déchets ? Combien de temps mettent-ils avant de se dégrader dans la nature ? Comment réduire ses déchets ? Que se passe-t-il si on laisse un déchet dans

Défi lecture

Mardi 12 mars, les élèves de la classe de CE-CM se sont rendus au collège Saint-Joseph de Loudéac pour un défi lecture. Ce défi a réuni les élèves de CM de La Motte, Trévé, et Grâce-Uzel, ainsi qu'une classe de 6^e de Saint-Joseph et une classe du lycée Xavier Grall. Répartis en plusieurs équipes, les élèves se sont affrontés en répondant à différentes questions traitant principalement de la mythologie grecque. De plus, les élèves de Xavier Grall avaient préparé différents jeux pour compléter ces activités. Pour quantifier les points, les élèves gagnaient de la monnaie à chaque bonne réponse proposée. Ceci servait ensuite de monnaie d'échange pour faire avancer un bateau le long d'un parcours. Les élèves de Grâce-Uzel ont été répartis dans 3 équipes, et ont terminé respectivement à la 1^{ère}, 2^e et 6^e place.



A la suite de cette activité, tous se sont regroupés pour partager un goûter. Nous remercions les équipes de Saint-Joseph et Xavier Grall pour l'organisation de cet après-midi.

Cartes de Bonne Année

Cette année encore, les élèves de l'école Notre Dame ont réalisé des cartes de Bonne Année qui ont été distribuées au cours du mois de janvier, pour leur plus grand plaisir.



Portes-ouvertes et vente de livres

L'école Notre Dame vous propose une vente de livres neuf le vendredi 22 mars 2024 de 17h30 à 19h00 ;



Pour encourager vos enfants à la lecture, l'association Lire c'est partir propose un choix de livres neufs pour enfants, œuvres d'auteurs classiques ou contemporains, sous forme d'albums couleur, de livres de poche et de CD

au prix unique de :

1,50€

Vendredi 22 mars auront lieu les portes ouvertes de l'école Notre Dame. L'équipe pédagogique sera présente pour vous faire visiter les locaux et vous présenter le projet éducatif de l'établissement.

Ecole Notre Dame

PORTES OUVERTES

vendredi 22 mars

17h30 - 19h00

02.96.28.88.96
4 rue Notre Dame
22460 Grâce-uzel

eco22.nd.grace-uzel@e-c.bzh

ENSEIGNEMENT PRIVE CATHOLIQUE CÔTES D'ARMOR

CONCERT



Dans le cadre de l'Orchestre Au Collège - Territoire Loudéac communauté et ses partenaires vous invitent

Grand
CONCERT
communautaire

3BS

Brass Band Lorient Bretagne Sud
Orchestre de cuivres et de percussions

Samedi 30 mars 2024 • 18 h 30



avec la participation des élèves de cycle 3 du collège des Livaudières, de l'IME Saint-Bugan et de l'école publique de Trévé pour Choral'Brass 2024

Réservation

Gratuit • Ouvert à tous

Palais des congrès et de la culture
Boulevard des Priteaux • 22600 LOUDÉAC





Chloé Le Mauff Les talents locaux s'exportent

Chloé Le Mauff est une jeune fille native de Grâce-Uzel. Après de brillantes études, Chloé a décidé elle aussi de se lancer dans une entreprise de création. C'est sans nul doute au contact de son père, Pierre Le Mauff, entrepreneur bien connu en Centre Bretagne et même plus loin, créateur de « Prop et net et solar+ » et sur les conseils de ses professeurs, que la jeune fille a franchit le pas.

La jeune Grâcieuse, a créé en janvier 2024, avec deux associées, Océane Forgeau et Aziliz Dubouays, une nouvelle agence graphique appelée Lunéa Studio.

De Rennes à Brest

Basée à Rennes avec une antenne à Brest, Lunéa Studio se spécialise dans la communication visuelle à 360 degrés qui offre des services de création d'identités visuelles et de chartes graphiques, accompagnées de supports Print, tels que cartes de visite, affiches, flyers, et bien plus encore. L'agence propose la refonte ou la création de site internet, de la réalisation d'animations motion design, offrant ainsi une solution complète pour tous les besoins en communication visuelle.

La fierté d'un papa

Le papa, fier et enthousiaste pour sa fille, affirme : « Je suis convaincu que l'expérience, la créativité et le professionnalisme de Chloé, Océane et Aziliz apporteront une valeur exceptionnelle à tout projet qui leur sera confié. Je suis impatient de voir les succès que Lunéa Studio réalisera ».

Pour prendre contact avec Chloé et ses associées, plusieurs possibilités sont proposées :

Mail : contact@luneastudio.fr ou : chloe.lemauff@luneastudio.fr

Téléphone : 07 82 39 50 82 Réseaux sociaux : @luneastudiofr Site internet : luneastudio.fr





DIMANCHE 17 MARS

Courses Cyclistes

GRÂCE-UZEL

1ER TROPHÉE ASSOS' BIKE CX

11H30 : ECOLES DE VELO U7 A U13

13H30 : U15

15H00 : OPEN 2/3 ET ACCESS 1/2

Buvette et Restauration
sur place



Organisation : Assos' Bike CX

Contrôle : CC UZELAIS

RAPPEL

L'Assos Bike CX organise une course cycliste le 17/03/2024. Cette course passe devant chez vous.

Vous trouverez ci-joint le plan du circuit.

De ce fait, nous vous informons que la route sera fermée ce jour de 11h à 17h30. Il sera tout de même possible de sortir de chez vous, dans le sens de la course, selon l'autorisation des signaleurs.

Ils sont là pour votre sécurité, merci de respecter leurs consignes.



N'hésitez pas à venir encourager les coureurs.

Merci de votre compréhension.

Les membres de l'Assos Bike CX.



Un concert et la randonnée gourmande se préparent à Grâce-Uzel !

L'association Gracieux Patrimoine s'est réunie jeudi 22 février pour organiser différents événements. Le premier, le concert qui aura lieu le 7 avril à 17h en l'église de Grâce-Uzel. Ce concert intitulé "La Perdriole Et Consorts" sera orchestré par les musiciens du Moulin à Sons de Loudéac. Entrée Libre.

Le samedi 20 avril à 11h se tiendra l'inauguration de la croix du Bas du Bourg qui a été confectionnée par les membres de l'association. En effet, l'ancienne croix était en très mauvais état. Par la même occasion, les membres présenteront la visite virtuelle de l'église qui a été réalisée par Henri Panhéleux. Cette réalisation permettra de découvrir l'église à tout moment. Un pot de l'amitié sera partagé à cette suite.

Enfin, l'équipe à travailler sur l'évènement phare de l'association, la randonnée gourmande, qui aura lieu le samedi 22 juin à partir de 18h : validation des circuits, de l'affiche...



LE MOULIN A SONS

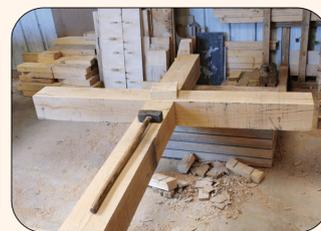
Dimanche 7 avril 2024
à 17h00
Église Notre Dame Grâce-Uzel

Concert
La Perdriole
Et
Consorts...

Libre participation

LOUDEAC communauté
Grâce-Uzel
Côtes d'Armor le Département

Grâce-Uzel 20 AVRIL 2024 À 11H INAUGURATION



Croix du bas du bourg
RDV à la Croix à 11h



Visite virtuelle de l'église Notre-Dame

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION GRACIEUX PATRIMOINE





VIDE GRENIER

3€
LE MÈTRE

BROCANTE

GRACE-UZEL (22)

RESTAURATION
ET BUVETTE
SUR PLACE

CAFÉ
GRACIEUX
RESTAURANT - Epicerie

DIMANCHE
DIMANCHE 21 AVRIL 2024

ENTRÉE GRATUITE

Organisé par l'association "les gracieuses tricotent"

Emplacements: **8H00-18H00**
• parking salle horizon Arrivée des exposants à 6h30
• rues centre bourg

Inscriptions et renseignements :
Brigitte au 06.67.23.39.73

DATES A RETENIR



- Dimanche 17 mars :** Course cycliste.
- Vendredi 22 mars :** Portes ouvertes - Ecole Notre Dame.
- Samedi 23 mars :** Cérémonie de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie à 11 h.
- Dimanche 31 mars :** Changement d'heure.
- Dimanche 7 avril :** Repas organisé par la société de chasse.
- Dimanche 7 avril :** Concert à l'Eglise Notre Dame à 17 h.
Organisé par l'association Gracieux Patrimoine et le Moulin à sons.
- Samedi 20 avril :** Inauguration de la nouvelle Croix du Bas du Bourg à 11 heures.
Présentation de la visite virtuelle de l'Eglise
organisé par l'association Gracieux Patrimoine.

Renseignements utiles

Mairie

 **02.96.28.81.78**

 **contact@graceuzel.fr**

 **http://www.grace-uzel.fr**



Horaires d'ouverture :

De 8 H 30 à 12 H 30 et de 14 H 30 à 17 H 30 le mardi et le jeudi.

De 8 H 30 à 11 H 00 le mercredi

De 8 H 30 à 12 H 30 le vendredi.

Cantine - Accueil périscolaire  **02.96.67.38.90**

École  **02.96.28.88.96**

Bibliothèque :  **Lundi et samedi de 11 à 12 h.**
bibliothequedegrace-uzel@orange.fr

Pompiers  **18**

Samu  **15**

} **Numéro unique 112**

Centre Vétérinaire  **02.96.28.80.42**

Pharmacie de garde  **3237**

Équipe de rédaction

François HINDRE, Anaïk LUCAS, Miguel PINÇON,
Angélique DAVID, Jean-Marc VIDÉLOT